



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° I -

SÉANCE N° 516 DU 21 NOVEMBRE 2022

### MODIFICATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ÉCOLE DE LA MATERNELLE PAULINE KERGOMARD ET DE L'ÉLÉMENTAIRE EUGÈNE HAIRY

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 14 novembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

#### Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Flécharde, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Solange Bruneau, Éric Paris (à partir de 18h32), Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron, Geneviève Pham-Sigmann, Guillaume Agostino, Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Lucie Chauvelier, Didier Pillon (à partir de 18h30), Samia Soultani, Gwendoline Galou, Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié (à partir de 18h06), conseillers municipaux.

#### Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Bertier, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Flécharde, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Camille Pétron, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Didier Pillon a donné pouvoir à Lucile Perin (jusqu'à 18h30), Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié et James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent d'Agostino.

Camille Pétron et Vincent d'Agostino sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 25 novembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 21 NOVEMBRE 2022

MODIFICATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES  
CONSEILS D'ÉCOLE DE LA MATERNELLE PAULINE KERGOMARD ET DE  
L'ÉLÉMENTAIRE EUGÈNE HAIRY

Rapporteur : le maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-33,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 juillet 2020 relative à la  
désignation des représentants du conseil municipal dans des organismes extérieurs,

Vu la volonté de Madame Camille Pétron d'être remplacée dans ses fonctions  
au sein des conseils d'école de la maternelle Pauline Kergomard et de l'élémentaire  
Eugène Hairy où elle avait été désignée pour représenter la ville,

Qu'il convient de pourvoir à son remplacement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La délibération du conseil municipal du 17 juillet 2020 relative à la désignation des  
représentants du conseil municipal dans les organismes extérieurs est abrogée  
partiellement pour ce qui concerne les écoles maternelle Pauline Kergomard et  
élémentaire Eugène Hairy.

Article 2

Conformément à l'article D411-1 du code de l'éducation, chaque conseil d'école  
comprend le maire ou son représentant ainsi qu'un conseiller municipal désigné par  
le conseil.

ÉCOLE MATERNELLE

Est désigné au sein du conseil d'école de l'école Pauline Kergomard :

Laurent Paviot (en remplacement de Camille Pétron).

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Est désigné au sien du conseil d'école de l'école Eugène Hairy :

Laurent Paviot (en remplacement de Camille Pétron).

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault